

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

QUINTIDI 5 Ventôse.

(Ere vulgaire)

Lundi 23 Février 1795.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroit tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n^o. 500, au coin de la rue THÉRASSE. Le prix de la Souscription est actuellement, et à compter du 1^{er} ventôse, de 60 liv. par an, de 32 liv. pour six mois, et de 17 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTAINE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style). On s'abonne aussi à cette Feuille, pour les Pays-Bas et pour la Hollande, chez le cit. HORNIGES, au Bureau de la Poste, à Bruxelles.

A V I S.

Le renchérissement progressif de toutes les matières qui entrent dans la composition de cette feuille, oblige les propriétaires d'en augmenter le prix. En conséquence, la souscription sera désormais de 60 liv. par an, de 32 liv. pour six mois, et de 17 liv. pour trois mois.

I T A L I E.

De Livourne, le 30 janvier.

L'escadre anglaise de l'amiral Hottam est retournée en Corse après avoir croisé pendant quelques jours à la hauteur de Toulon; elle y a enlevé quelques-uns des bâtimens de commerce dont la division de frégates françaises venant de Tancis s'étoit emparée. Une perte sensible pour l'amiral anglais, est la prise d'une partie d'un convoi venant de Gibraltar, à bord duquel étoient des matelots destinés à remplacer ceux qui manquent sur son escadre.

L'éloignement de l'escadre anglaise a redonné de l'activité au commerce de ce port, puisqu'en neuf jours il y est entré 62 bâtimens marchands venant de divers pays, dont les cargaisons consistent principalement en grains. S'il faut en croire des bruits répandus dans le Milanais, la cour de Vienne doit envoyer au secours de l'Italie & du Piémont 80 mille hommes. Le gouvernement de Milan a ordonné de plus une levée de 10 mille hommes; enfin les anglais doivent prendre à leur solde & envoyer aussi en Italie 15 mille Suisses. Ainsi voilà 115 mille combattans comptés qui vont se trouver sur pied pour la défense de ce pays. Malgré cette armée formidable, croiroit-on que la plupart des peuples de nos contrées laissent éclater des vœux les plus décidés pour le retour de la paix.

Les nouvelles de Naples portent que depuis un mois le mer adriatique, ainsi que celle qui borde les deux

Calabres, ont été agitées par des tempêtes horribles qui ont fait périr un nombre considérable de bâtimens.

E S P A G N E.

De Madrid, le 20 janvier.

Il n'est arrivé aucun événement important ni en Biscaye ni en Navarre; tout ce qu'on apprend, c'est que nos troupes ainsi que celles de l'ennemi ont eu beaucoup à souffrir de la rigueur de la saison.

Les dernières lettres de Roses sous la date de la fin du mois dernier, portent que cette place continue à se défendre avec beaucoup de vigueur. Cependant les français sont parvenus à garnir de batteries tous les points qui dominent la rade, de sorte que l'escadre de l'amiral Gravina chargée de protéger la forteresse, ne peut agir avec facilité.

Le 25 décembre il y eut dans le golfe de Roses une tempête si furieuse, que l'escadre en fut très-endommagée; le vaisseau de ligne le *Triomphant* de 74, fut jeté à la côte, & le *S. Paul* de 74 fut entièrement démâté.

Pendant que l'ennemi pousse avec la plus grande vivacité le siège de cette place, il travaille d'un autre côté à démolir le fort de Figueras, & il resserre de plus en plus la ville de Gérone, où se trouve le reste de notre armée de Catalogne.

On écrit de Barcelonne, que le 10 de ce mois l'escadre de l'amiral de Langara partie de Cadix & composée de 17 vaisseaux de ligne & de 12 frégates, est passée à la vue de ce port. Une partie de cette escadre est destinée à croiser dans la Méditerranée; une autre jointe aux vaisseaux anglais se rendra sur les côtes de Toulon, & enfin une troisième qui sera jointe par une division de l'escadre anglaise, renforcera l'escadre de Roses, & semble destinée à une expédition secrète.

Deux avisos, arrivés successivement de l'Amérique,

nous confirment que l'expédition faite de St-Domingue, contre les établissemens français, n'a eu aucun succès, tant à cause du défaut de vivres, qu'à raison des maladies qui ont attaqué nos troupes; de sorte que le gouverneur de St-Domingue, qui étoit à la tête de cette expédition, a été obligé de rentrer dans la ville. On craint aujourd'hui que les Français, déjà fort animés contre nous, ne reçoivent des renforts d'Europe, qui les mettent à portée de seconder le projet déjà annoncé par les colons de toute couleur de se venger sur nos possessions du mal que nous avons essayé de faire aux leurs. Ce qu'il y a de malheureux dans les circonstances actuelles, c'est qu'il ne regne aucune intelligence entre les troupes anglaises & celles d'Espagne.

Nous avons reçu la confirmation de la fâcheuse nouvelle qu'un terrible ouragan sur les côtes & dans l'isle de Cuba, a fait périr 70 bâtimens de commerce richement chargés; ce qui cause un dommage immense aux commerçans de la Havane.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 8 février.

Il paroît que les Français, après diverses attaques contre les alliés dans le comté de Zupphen & d'Over-Issel, se sont établis dans ces provinces, vers les derniers jours de janvier; & qu'un autre corps de leurs troupes s'est porté vers Emmerick & Wesel, en remontant la rive droite du Rhin.

On annonce que l'armée prussienne doit se porter toute entière vers le Bas-Rhin, & que l'armée du général Clairfayt la remplacera aux environs de Mayence. Déjà l'on annonce que le corps de Kalkreuth se mettra incessamment en marche, & que le corps de Hohenlohe va quitter les environs de Darmstadt & passer le Mein.

La gazette de Mayence dit que le roi de Prusse a fait proposer aux français un armistice pour toutes les puissances alliées; & que dans le cas où cette proposition ne seroit pas acceptée, S. M. a offert de négocier une paix séparée pour la Prusse, l'Empire & la Hollande: les bases de cette paix seroient, par rapport à l'Empire, que la France auroit pour limites la Queich, qu'elle dédommageroit en argent les princes d'Empire qui ont souffert de l'invasion des français; & que si ces propositions n'étoient pas acceptées dans un terme très-court, S. M. prussienne emploieroit toutes ses forces pour procurer la paix à l'Empire. — Merlin, de Thionville, ajoute cette feuille, s'est chargé de porter à la convention ces propositions, & son voyage à Paris avoit en même-temps pour but de prendre des mesures, pour que les Jacobins ne mettent pas d'obstacles à la conclusion de la paix. Si cette nouvelle est fondée, il y auroit lieu de croire que les propositions n'ont pas été rejetées, puisque Merlin, de Thionville, étoit à Paris le 13, & que c'est le 23 que M. le comte de Goltz a ouvert les conférences à Basle avec M. Barthelemy, après le retour de M. Harnier, secrétaire de la légation prussienne, qui étoit allé à Paris en même-temps que Merlin, de Thionville, & qui passa le 25 à Heidelberg, d'où il s'est rendu à Berlin.

On mande d'Heidelberg, que le quartier-général du prince de Condé quittera Bruchsal, & se rendra à Rothenbourg sur le Neckar.

Extrait d'une lettre de Munster, du 30 janvier.

Aujourd'hui on a encore répandu la nouvelle que les

troupes autrichiennes avoient été repoussées du côté du Bas-Rhin par les Français, ce qui exige une confirmation plus précise, quoiqu'il soit sûr que l'artillerie de réserve impériale sur les hauteurs d'Elten, a eu ordre de faire partir sur-le-champ tout le train pour Dorsten, dans le comté de Recklinghausen, en Westphalie.

Le quartier-général d'Alvinzi a été transféré le 25 de Saveilder à s'Heremberg, & le même jour l'artillerie étoit en mouvement pour aller à Dorsten.

Le régiment impérial de Kinsky, dragons, est entré à Munster; de sorte que l'armée des alliés se retire de tous côtés. On croit que l'armée impériale du Bas-Rhin se retirera vers la Lippe.

Hier est entré ici le régiment d'Alton, infanterie, fort de 800 hommes. Aujourd'hui & demain on attend deux escadrons de dragons de Cobourg. Dès le 25 sont entrés ici deux escadrons de chevaux-légers de Kinski, forts de 400 hommes à-peu-près.

Les troupes qui doivent prendre des quartiers ici & aux environs, sont de plus de dix mille hommes. Beaucoup de Hessois doivent arriver aussi dans le Munster. Les magasins des Impériaux arriveront ici dans quelques jours.

La retraite des alliés a eu lieu avec tant de précipitation, qu'une partie a été obligée de faire des marches forcées. On est occupé à transporter les archives de la régence.

Les émigrés brabançons & français qui étoient dans ce pays ont dû s'en éloigner depuis que les troupes y sont entrées. La plus grande partie des prêtres & des religieux en sont déjà partis.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 29 pluviôse (17 février, v. st.)

Les troupes anglaises en évacuant les frontières des provinces de Gueldre, Frise & Over-Yssel, y ont commis toutes les dévastations, pillages & horreurs dont sont capables ces hordes indisciplinées, redoutables seulement aux paisibles habitans des campagnes. Des paysans hollandais, poussés au désespoir par les excès de ces satellites du despotisme, ont pris les armes dans une partie de la Gueldre; & vers les environs de Haltem & d'Elbourg plusieurs Anglais, que l'auteur du pillage avoient engagé à rester en arrière, ont été hachés en pièces par les paysans irrités, qui avoient à venger plus d'une injure à-la-fois. car ces messieurs ne se contentoient pas seulement de bourse, mais ils en vouloient encore aux femmes & aux filles qu'ils trouvoient à leur gré, & dont plusieurs ont été indignement traitées par eux. Le général Pichegru donna l'ordre à plusieurs corps de l'armée du Nord de poursuivre à outrance l'armée alliée anglaise, hanovrienne & hessoise, qui infeste encore une petite partie des Provinces-Unies.

Deux curés français, émigrés depuis 1793, & âgés de plus de soixante-dix ans chacun, viennent d'être fusillés par un jugement de la commission militaire établie dans cette ville.

Hier il est passé par cette ville, un assez grand nombre de soldats hollandais venant de la France, où ils étoient prisonniers, & que l'on reconduisoit en Hollande pour y être incorporés dans les régimens régénérés, dont ils faisoient partie avant la conquête des Provinces-Unies.

FRANCE.

ARMÉE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

De Perpignan, le 19 pluviôse.

Le nombre des bouches à feu, écrit de Roses l'adjudant-général chef de brigade Cosson, est plus considérable que nous ne l'avions d'abord pensé : il y a quatre-vingt-dix pièces de tout calibre & une assez bonne quantité de munitions.

On y a trouvé encore des magasins considérables d'orge & de morue.

Le fort étoit tellement délabré par notre feu, qu'il étoit impossible aux Espagnols de le garder plus longtemps, sur-tout s'ils eussent attendu l'effet de la batterie de dix-huit pièces que nos frères d'armes étoient parvenus à placer à deux cents toises des remparts : aussi, pour se soustraire au sort qui les attendoit, ils se sont empressés d'embarquer tout ce qu'ils ont pu & ont abandonné la place.

On a trouvé auprès du pont qu'il avoient placé pour faciliter l'embarquement, deux pièces de canon, un mortier & quelques affûts : ils ont même mis le feu à un vaisseau délabré qu'ils ne pouvoient amener, pour qu'il ne tombât pas entre nos mains.

La petite garnison qu'ils y avoient laissée est arrivée à Perpignan le 17, au nombre de 601 hommes, & doit partir pour Toulon le 20.

DÉPARTEMENT DE RHÔNE ET LOIRE.

De Lyon, le 27 pluviôse.

Nous venons d'être témoins d'un événement qui doit faire trembler les tyrans du peuple, & prouver que tôt ou tard ils doivent être punis de leurs forfaits. Hier, un nommé Fernex, juge de la commission, soi-disant populaire, établie ici & à Orange, fut arrêté & conduit au comité révolutionnaire; à peine y fut-il entré, qu'un grand nombre de veuves, dont les maris ont été mitraillés, par suite des jugemens en masse, se rendirent dans la rue pour se venger de leurs propres mains, lorsque le scélérat seroit conduit en prison. A son aspect, plusieurs de ces infortunées furent saisies d'une telle horreur, qu'elles tomberent évanouies. Une escorte de 30 hommes de cavalerie & de 200 hommes de l'infanterie avoit été commandée pour le conduire plus sûrement en prison : à peine fut-il dans la rue que le peuple s'assembla en foule, & prononça contre lui un jugement de mort. Malgré la force armée, ce cannibale fut assommé sur le quai du Rhône; son corps fut jeté aussi-tôt dans le fleuve, tant de fois rougi du sang de ses victimes. Ainsi périt ce barbare, qui se vantoit d'avoir toujours voté pour la mort, dans les commissions de Lyon & d'Orange.

Les hommes justes ne regrettent pas ce monstre, opprobre de l'humanité; mais ils s'affligent de voir le peuple se laisser entraîner à des mouvemens irréguliers, qui peuvent avoir des suites funestes pour la liberté.

DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE.

D'Angers, le 29 pluviôse.

La malveillance continue à semer des alarmes dans le département de Maine et Loire, & la ville d'Angers n'est pas sans sollicitude sur sa position. Par une délibération du conseil-général de cette commune, du 21 de ce mois,

il a été établi, pour le jour & la nuit, des patrouilles d'infanterie & de cavalerie, chargées de constituer prisonniers tous ceux qui, par leurs propos ou leurs actions, tendroient à troubler la tranquillité publique. Le 11^e. article de cette délibération porte qu'il sera fait un recensement exact des armes; & que celui qui, en ayant une, ne l'aura pas déclarée, encourra la confiscation de son arme & l'emprisonnement. Tous ceux des citoyens connus sous le nom de *refugiés*, qui, dans les 48 heures de cette délibération, ne se seront pas faits inscrire chez leur capitaine, seront privés de bleds pour avoir du pain.

On avoit projeté la construction d'un quai, très-nécessaire dans cette ville, & l'on avoit invité les citoyens à contribuer volontairement aux frais de l'entreprise; mais les dons volontaires ayant été insuffisans, il paroît qu'on sera forcé à renvoyer cet ouvrage à des momens plus favorables.

De Paris, le 5 ventôse.

Dans ce moment où le savon est d'une cherté & d'une rareté extrêmes, il convient de publier la recette suivante pour y suppléer.

« Prenez trois pintes d'eau de pluie ou de rivière, une livre de pommes de terre blanches que vous nettoierez & râperez très-menu; jetez vos pommes de terre dans l'eau, & mettez le tout sur des cendres chaudes, un quart d'heure, sans les faire bouillir; retirez & fouettez le tout jusqu'à ce que le mélange vienne en neige; servez-vous en comme eau de savon: le marc peut servir à nettoyer le gros linge & les pieds des bas. »

Sur les étangs et les marais.

L'administration s'occupe d'un rapport sur les étangs. C'est ce travail qu'il falloit ordonner avant de porter la loi du 14 frimaire, de l'an 2^e, sur leur dessèchement. Heureusement cette loi n'a pas été exécutée dans la plupart des départemens; & malheureusement, dans ceux où elle a été exécutée, son effet a beaucoup nui, soit à la navigation, aux mines, au flottage; soit aux ressources que ces étangs procuroient à des communes, à des hameaux, à des fermes: elle a nui par la seule privation de l'eau.

Paris n'auroit pas éprouvé une disette si cruelle de bois, de charbon, de denrées de première nécessité, si le dessèchement d'un grand nombre d'étangs n'eût privé d'eau plusieurs canaux, notamment le canal de Briare.

Je m'engage à boire les eaux de la mer, disoit un philosophe grec, quand vous aurez détourné l'écoulement des fleuves qui s'y rendent. De même vous n'aurez plus de canaux, quand vous aurez détourné les eaux des étangs qui les alimentent.

Lorsque l'auteur de la nature fit succéder sur cette terre l'ordre au chaos, des amas d'eau plus ou moins considérables formèrent dans les cavités du globe les mers, les lacs, les étangs. Il soumit aux loix de l'évaporation ces masses d'eau qui retomboient ensuite en météores aqueux, ou se condenceroient en nuages pour se résoudre sur le sommet des montagnes, & former les eaux vives qui alimentent les sources, les ruisseaux, & successivement les rivières, les fleuves & la mer.

Cependant une voix s'est élevée du sein de la convention, & sans avoir consulté, ni la nature, ni le physicien, qui est son interprète, cette voix a dit: *Desséchez les étangs.* La nature a répondu: *Non, vous ne les dessécherez pas.*

mes loix sont éternelles ; elles sont plus puissantes que vos décrets. Un législateur, plus touché d'un rapprochement qu'il croyoit ingénieux, que de la vérité qu'il ne connoissoit pas, cria de sa voix de Stentor : *Desséchons les étangs ; j'aime mieux un mouton qu'une carpe.* Danton ignoroit que c'étoit un moyen sûr de n'avoir ni carpe, ni mouton.

Desséchons les étangs ; mais ceux-là seulement qui exhalaient des miasmes délétères ; & nous rendrons à l'air sa salubrité, & à l'agriculture un sol précieux. La population des hommes & la propagation des animaux s'en accroîtront. Desséchons sur-tout les marais fangeux ; mais que ce soit pour les convertir, s'il se peut, en étangs pour alimenter les canaux qui favorisent le commerce & l'industrie ; & c'est-là ce que doivent exécuter la Sologne, la Bresse & la Brenne.

Enlevez à la Sologne ses étangs, vous lui enlevez bestiaux, engrais, poisson, & tout cela fait sa seule richesse. Vous la priverez des moyens d'abreuver, sur des plages de plusieurs lieues ; les hommes & les animaux. Elle possède environ 1400 étangs ; la Bresse en a près de 1700 & la Brenne à-peu-près mille.

Les grands étangs fournissent la plus grande partie du poisson ; les petits servent à alimenter les grands ; les uns & les autres entretiennent l'empoisonnement. L'économie rurale les employe à beaucoup d'autres usages.

Combien de motifs se réunissent donc contre la proscription prononcée contre les étangs ? Combien d'exceptions que la loi n'avoit pas prévues !

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Du 3 ventôse.

Marie-Thérèse Maréchal, âgée de 33 ans, née à Héberwillers, district de Blamont, département de la Meurthe, femme de Charles Jacquet, manufacturier de fayance ;

Conviuécue, 1°. d'avoir pratiqué avec des intentions contre-révolutionnaires, des manœuvres & intelligences avec les ennemis de l'état, tendantes à détruire la fortune publique par un commerce de faux assignats ;

2°. D'avoir contribué sciemment à l'introduction de ces faux assignats sur le territoire français, a été condamnée à la peine de mort.

CONVENTION NATIONALE.

Séance du 3 ventôse, au soir.

Cette séance extraordinaire étoit consacrée à élire par la voie de l'appel nominal trois représentans pour se rendre dans nos colonies orientales.

L'appel commence.

Au milieu de l'appel nominal, Legendre se leve tout-à-coup ; & s'adressant à quelques membres, peu loin de lui, il s'écrie : Il vous sied bien de m'insulter, brigands que vous êtes ! C'est parce que je poursuis les chefs, que les soldats s'agitent. Eh bien ! je vous déclare une guerre à mort : je déclare que Thuriot joue le rôle d'un chef. — On applaudit vivement.

Un grand nombre de voix. — Oui ! il joue le rôle d'un lâche factieux.

On demande l'ordre du jour. — Adopté.

Thuriot demande la parole : on réclame l'appel nominal. Une vive discussion s'engage entre Legendre & Thuriot : ce dernier insiste ; il obtient la parole.

Je ne veux irriter aucun de mes collègues, dit Thuriot ; je ne répondrai pas même à Legendre ; s'il est sorti des

bornes de la décence c'est que sans doute on l'a excité. Il prétend que les mêmes qui sont autour de moi sont mes amis ; je ne les connois pas. J'ai été persécuté par les chefs du système que nous avons renversé le 9 thermidor. J'ai dit qu'il falloit rester tranquille ; c'est mon opinion ; le tems éclairera tout.

Legendre : — Je demande d'abord que Billaud.

Plusieurs voix : — Thuriot, donc ;

Legendre : — C'est synonyme ; je m'attendois bien à être persécuté quand j'ai poursuivi ceux qui ont prêché le terreur aux Jacobins après le 9 thermidor. Mais je suis dévoué ; je me regarde comme un guillotiné ressuscité (on applaudit) ainsi que plusieurs de mes collègues, (nouveaux applaudissemens) Thuriot lui-même, qui voudroit se saisir des rênes du gouvernement pour les diriger à son gré. — On applaudit.

Il y a déjà eu une pareille scène dans une séance du soir, continue Legendre : ceux qui l'ont faite étoient soufflés, & Thuriot étoit à la tête des souffleurs. Que faites-vous, leur disoit-il ? Vous ne dites rien. Aujourd'hui à l'instant où je suis entré, un collègue dont je ne sais pas le nom, mais qui est ami de Thuriot, car ils se flattent toujours l'un l'autre (on rit) ; il vouloit me soulever l'esprit de Thuriot.

Je ne vous ai rien dit de semblable, s'écrie ce membre. — Si, reprend Legendre ; car je vous ai répondu que je ne prenois pas d'infusion des simples de Thuriot. — On rit.

Après quelques débats, l'appel nominal continue.

Les représentans nommés pour se rendre dans nos colonies orientales, sont Barras ; Armand, de la Meuse ; Letourneur, de la Manche.

Séance du 4 ventôse.

Jean-de-Bye, représentant du peuple dans les départements de la Drôme, de l'Ardèche & de Vaucluse, élu de Montélimart, en date du 23 pluviôse : « Je dois citoyens-représentans, vous faire part d'un événement affreux qui vient d'avoir lieu près d'Avignon : un citoyen chéri de tout le monde & sur-tout du pauvre ; Poliet, membre du conseil-général de la commune d'Avignon, a été assassiné chez lui de quatre coups de feu & un coup de poignard, par une bande de scélérats masqués & complètement armés, qui l'ont pillé. Ils alloient faire subir le même sort à son épouse qu'ils frappoient outrageusement, & qu'ils avoient déjà fait mettre six fois à genoux pour la fusiller, malgré son état de grossesse, quand le maire d'Avignon, Rochelin, Martin Etienne, capitaine de gendarmerie ; Lacombe, gendarme ; Daprat, chef de légion, & des dragons du 9°. régiment, arrivèrent & firent évader les brigands, qui ont laissé une partie de leurs armes. Je me suis rendu sur les lieux : j'ai fait faire toutes les poursuites ; l'on tient déjà quelques complaisants d'une partie du vol. Je ne dois pas oublier de vous dire qu'espérant me trouver dans la maison, leur première demande a été : *Où est le représentant du peuple ?* Je transmets à votre comité de sûreté générale tous les détails de cette affaire qui tient évidemment à un plan & qui exige les plus promptes déterminations ».

Après un rapport de son comité de sûreté générale qui a donné de nouveaux détails sur cette affaire, l'assemblée a investi du pouvoir de juger les assassins d'après les loix révolutionnaires, le tribunal du département de Vaucluse.